



Conseil Départemental de l'Éducation nationale

Séance du 11 mars 2025

L'ordre du jour est le suivant :

- I – Approbation du compte rendu du 17 octobre 2024
- II – Préparation de la rentrée scolaire 2025 dans les premier et second degrés
- III – Règlement type départemental des écoles publiques
- IV – Renouvellement des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (D.D.E.N.)
- V – Règlement intérieur des transports scolaires - Région
- VI – Revalorisation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs 2023 (IRL)

Le quorum étant atteint, Monsieur le Préfet ouvre la séance à 9h40 et informe de la modification de l'ordre du jour : le point 5 passe en point 3.

Des déclarations liminaires sont présentées respectivement par :

- M. Pierre Ripart (F.S.U.),
- Mme Christelle Caplin-Dahenne (U.N.S.A Education),
- M. Sébastien Gauthier (S.G.E.N.-C.F.D.T),
- M. Jean-Pierre Simoulin (FNEC-FP FO),
- M. Jérôme Crouvisier (S.N.A.L.C),
- M. Michel Deniot (F.C.P.E.),
- Mme Marie-France Contant (D.D.E.N).

Monsieur le Préfet rappelle que nous sommes loin de la suppression des 4 000 postes annoncés. Concernant la réunion avec l'ARS, il prend note de cette demande, la question sera abordée au prochain CODIR ARS/DASEN qui se tient tous les lundis.

M. Pia remarque qu'il y a eu de nombreuses interventions sur le fait que la profession des enseignants était peu considérée. Il est très compatissant pour ce métier de plus en plus difficile. La profession d'enseignant évolue vers des fonctions d'éducateur. L'Etat et les collectivités mettent des moyens conséquents. Notre rôle est de donner les moyens pour que les enseignants soient dans de bonnes conditions de travail. Les enseignants doivent se sentir soutenus par l'Etat, les élus et les parents. Malgré des difficultés financières, le département a souhaité maintenir les mêmes moyens considérant que l'éducation des jeunes était prioritaire. Des moyens importants sont consacrés aux quartiers prioritaires, on voit une nette amélioration sur le niveau scolaire des enfants. On se focalise sur les quartiers prioritaires, car cela est nécessaire vu les difficultés des familles. Les difficultés se rencontrent aussi dans les communes rurales. M. Deniot a parlé des problèmes d'inclusions, des souffrances. Monsieur Pia s'associe à la demande d'une réunion avec l'ARS ; il recrute des ATSEM pour accompagner les enfants souffrant de handicap mais ces agents ne sont pas du tout formés à cet

accompagnement. On croit tous à l'école inclusive, mais au quotidien c'est extrêmement difficile à gérer, des enfants n'ont pas forcément leur place : mise en échec des enseignants, des enfants et des autres élèves.

M. Paccaud souligne que le sujet de l'école inclusive est apparu comme le sujet central des déclarations liminaires. Quasiment tous les orateurs ont abordé le problème. Même s'il est moins cher de scolariser dans une classe et non dans un établissement spécialisé, il regrette que la retrait de la suppression des 4 000 postes s'explique par une redistribution au niveau national. Il semble peu compréhensible de devoir rendre tout de même des postes. Il remercie Monsieur le Préfet et Monsieur le DASEN car beaucoup de maires ont été reçus, l'écoute est essentielle. Un effort budgétaire par le gouvernement a été fait et n'a jamais été aussi élevé : 64 milliards d'euros. Concernant le ministère de l'Education nationale : 6 ministres en deux ans ; il y a besoin de travailler sur un temps long. Sur le sujet de l'enseignement privé : notre système scolaire public ne pâtit pas de ces établissements ; les parents qui mettent leurs enfants dans le privé sont aussi des contribuables. Si on devait remplacer les établissements privés, la construction se compterait en centaines de millions d'euros.

Monsieur le Directeur académique informe que dans l'Oise, il y a une progression sur les savoirs fondamentaux notamment en REP+. Sur l'école inclusive, les moyens ont permis l'accueil de 8 000 élèves et l'accompagnement de 4 000 élèves ; actuellement 565 ETP y sont alloués ainsi que 1880 AESH. C'est un effort important qu'il faut poursuivre. La méthode d'élaboration de préparation de rentrée est avant tout un dialogue constant. Toutes les demandes d'audience ont été honorées. Cela a permis d'avoir un éclairage qualitatif sur les situations. On essaye d'être le plus équitable possible, et on doit tenir compte de la baisse démographique importante et présente depuis plusieurs années. Il faut qu'on sache dire aussi que beaucoup de choses vont bien à l'école : élèves qui réussissent et s'épanouissent, élèves en situation de handicap accompagnés. Dans de nombreux établissements, cela se passe bien, ce qui montre la qualité de l'enseignement.

Monsieur le Préfet rappelle l'ordre du jour et propose au vote le compte rendu du dernier CDEN.

I - Approbation du compte rendu du CDEN du 17 octobre 2024

Le compte rendu du CDEN du 17 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

II – Préparation de la rentrée scolaire 2025 dans les premier et second degrés

Monsieur le Directeur académique commente le diaporama :

- 1587 élèves : nombre d'élèves que l'Oise perdra à la rentrée prochaine. 1 302 sur le 1^{er} degré. Cette baisse du nombre d'élèves est devenue régulière. Sur une dizaine d'années, 10 000 élèves en moins. L'indicateur P/E augmente : 6,08, ce taux n'a jamais été aussi haut. La restitution de moyens est de -10 ETP. Si on fait une règle par trois : on serait à 66 ETP retirés. L'effort sur l'Oise pour limiter la baisse est conséquent. Le nombre moyen par classe : 21 élèves. En EP, c'est environ 19 élèves par classe et hors EP : environ 22,5 / 23 élèves par classe. Par comparaison, ce nombre moyen d'élèves par classe était de 24,2 depuis 2014. La priorité au 1^{er} degré a été maintenue pour améliorer le taux d'encadrement.
- Les priorités : préserver les structures les plus fragiles dans la ruralité, poursuivre les efforts dans l'A.S.H : 5 postes engagés, et augmenter le nombre de professeurs remplaçants. L'objectif est la création de 5 postes par an de remplacement, afin d'atteindre la création de 20 postes sur 4 ans.

Monsieur le Directeur académique rappelle la situation suite au dernier CSASD : 49 retraits classe ordinaire car il a été décidé deux annulations de retrait sur des écoles de Creil et Beauvais. Au total 16 implantations en classe ordinaire sont prévues et l'ouverture d'une UPEA : le lieu n'est pas connu mais ce sera sur Creil.

Les audiences élus, parents d'élèves et enseignants ont permis des échanges apportant des données qualitatives. Les effectifs ont pu être également consolidés. Il faut garder quelques moyens pour les ajustements de juin : ouverture à faire ou fermeture à lever. Pour l'instant sur les 816 écoles, l'immense majorité rentre dans les prévisions.

Monsieur le Directeur académique propose 4 levées de fermeture :

- Lormaison,
- Pierrefonds,
- Trie Château,
- Méru école Bellonte.

On reste attentif aux autres situations. S'il reste des postes de RASED non pourvus : la possibilité sera de les utiliser pour les ajustements de carte.

On est donc à 45 retraits en classe ordinaire. Si la suppression des 4000 postes avait été maintenue, il aurait fallu 66 retraits environ.

Mme Pinocheau intervient sur la situation de l'école maternelle Jean Biondi à Creil : c'est un territoire extrêmement défavorisé. Un traitement équitable est demandé par rapport à l'école Camus. L'équipe éducative est mobilisée ce jour devant la préfecture. Les dédoublements ne sont pas encore faits partout sur Creil.

Monsieur le Directeur académique explique que les effectifs sont fluctuants sur Creil. S'ils sont confirmés en juin, la mesure sera ajustée à ce moment-là.

Mme Pinocheau indique que pour l'école Jacques Prévert de Crépy-en-Valois, les effectifs ne sont pas corrigés dans les documents, 108 élèves pour la dernière remontée.

Monsieur le Directeur académique remarque le phénomène d'arrivées sur ce secteur. Un travail est en cours avec la municipalité sur le sujet de la sectorisation.

Mme Judek intervient pour les petites structures telles des RPI sur 5 sites, où la fermeture d'une classe met en péril certaines choses.

Monsieur le Directeur académique informe que dans ce type de situation les élus ont été reçus. Il a conseillé de réfléchir à un autre regroupement. Il y a un souci d'organisation sur les RPI trop dispersé et notamment en termes de transport.

Mme Cordier intervient pour l'école de Bacouël où la fermeture poserait un problème de répartition pédagogique. Il faudrait accueillir des maternelles et élémentaire pour éviter le triple niveau.

Mme Palfray répond que la situation est travaillée en lien avec l'IEN. Il y aura du double niveau mais pas de triple niveau. Les équipes peuvent se rapprocher de l'IEN.

Monsieur le Directeur académique souligne qu'il existe 128 classes seules dans le réseau de l'Oise.

Mme Leblanc exprime son soulagement pour les levées de mesures de Lormaison et de Méru et remercie pour cette décision.

Mme Puissant revient sur l'école de Bacouël ; si on regarde les chiffres des évaluations de la circonscription, les résultats sont difficiles. De nombreux élèves sont à besoins particuliers. Le secteur de Breteuil demande beaucoup d'attention. Les élus ont fait de gros efforts pour cette école ; ce n'est pas un bon signal de fermer sur celle-ci, sachant de plus que cela engendrerait un problème RH. Sur la circonscription d'Auneuil : il y a un maintien de la fermeture sur le RPI Montchevreuil, qui reçoit énormément de familles ; la moyenne après fermeture est à 24,13 tandis qu'il y a une levée de fermeture à Trie Château/Trie la Ville où les nombreuses arrivées sont du département voisin.

Monsieur le Directeur académique précise que sur Trie château, on dépasse les 26 élèves par classe après les inscriptions.

M. Simoulin prend la parole pour l'école du centre de Gouvieux : l'IPS y est favorisé, 53 élèves avec dérogation et 26,5 élèves après fermeture. On est au-delà des préconisations à 24 élèves pour les GS. Il y a une forte mobilisation des parents d'élèves et des élus. Un IPS élevé justifie-t-il de dégrader le taux d'encadrement ?

Mme Contant informe qu'à l'école maternelle de la commune de Fleurines la réouverture est bien accueillie mais les parents d'élèves restent inquiets quant à la fermeture sur l'élémentaire. Cette situation va générer des classes à double niveau.

Monsieur le Directeur académique répond qu'après retrait le E/C est de 23,5 et que l'IPS est de 121. Cette situation prouve qu'il est possible de fermer et ensuite de ré-ouvrir.

M. Paccaud intervient pour le sud de l'Oise : l'école S. Louis de Senlis pâtit de la concurrence très forte du privé qui fragilise le public. Les effectifs sont souvent plus nombreux par classe que ceux prévus.

M. Gressier demande les lieux de fermeture sur les RPI.

Monsieur le Directeur académique informe qu'il est attendu encore quelques réponses.

M. Gressier souhaite intervenir sur les situations où il est demandé aux adjoints de classe de changer de poste : la circulaire du mouvement est claire sur cela, l'opération doit être faite après CDEN et non avant.

Monsieur le Directeur académique explique que cela a été fait pour arranger les collègues des écoles de Troissereux et de Noailles qui souhaitaient rester dans leurs écoles.

M. Ripart rappelle qu'habituellement l'information est toujours donnée sur les lieux d'implantation sur les mesures de carte scolaire. Il demande à ce que la règle concernant les fusions des écoles soit rappelée.

Monsieur le Directeur académique précise que la compétence appartient aux élus qui attendent le CDEN. Pour les fusions, l'avis des conseils d'écoles est demandé. Parfois leur avis est défavorable mais n'empêche pas la fusion ; on essaye que les deux partis soient favorables.

Monsieur le Directeur académique présente les mesures sur le réseau scolaire.

M. Gressier interroge sur les lieux d'implantations des postes référents.

Monsieur le Directeur académique répond par les secteurs de Grandvilliers et Noailles-Gouvieux.

Monsieur le Préfet soumet la carte scolaire 1^{er} degré au vote.

Vote de la carte scolaire 1D

Pour : 6

Contre : 10

Abstention : 3

2nd degré

Monsieur le Directeur académique présente les mesures du 2nd degré et annonce la poursuite de l'inclusion avec la création de 2 ULIS aux collèges de St Exupéry à Chaumont en Vexin et A. Lefranc à Lassigny.

- Ouverture de 2 nouvelles sections sportives : collèges St Exupéry à Chaumont en Vexin et L. et R. Aubrac à Pont Ste Maxence ;
- Création du niveau 4^{ème} à la SEGPA Jean de la Fontaine de Crépy en Valois ;
- Mise en place du dispositif d'accompagnement pédagogique en 4^{ème} et 3^{ème} ;
- Maintien des groupes de besoins pour les disciplines mathématiques et français pour les élèves de 6^{ème} et 5^{ème}
- Maintien du dispositif devoirs faits en 6^{ème}

Le calendrier de la DHG débute en janvier-février mais un dialogue constant est maintenu avec les chefs d'établissement. Quelques demandes d'ajustements ont déjà été validées et toutes les demandes d'audiences ont été honorées. Durant le mois de juin, il faudra tenir compte de l'arrivée des élèves en 6^{ème} ainsi que du départ des 4^{ème} en 3^{ème} prépa métiers. La dotation est de 12 ETP en moins. Il reste quelques divisions de réserve (5 ou 6) pour ajuster ces situations.

M. Chapitre indique que le dispositif pour les 4^{ème} et 3^{ème} est impossible à mettre en place car il n'y a pas assez d'heures. Dans les disciplines scientifiques, physiques et SVT, les dédoublements sont devenus impossibles.

Monsieur le Directeur académique rappelle que l'enveloppe est contrainte mais l'objectif est de ne plus avoir d'heures à distribuer. L'équivalent de 5 ou 6 divisions de réserve du mois juin servira aux ajustements.

M. Chapitre remarque que cette situation incite à la création de BMP. Est-ce qu'il y aura un enseignant sur chaque poste ?

Monsieur le Directeur académique répond que c'est l'objectif de l'académie.

Vote de la carte scolaire 2D

Pour : 5

Contre : 10

Abstention : 3

V – Règlement intérieur des transports scolaires - Région

M. Carbone présente le nouveau règlement intérieur des transports scolaires et indique que le vote en CDEN est un avis consultatif. Il présente le diaporama et rappelle que le contexte

budgétaire est difficile. Il est nécessaire de prendre des mesures pour préserver la gratuité des transports. Il faut recentrer les règles sur la sectorisation pour l'enseignement général. Quatre ajustements sont proposés.

M. Deniot demande quelles sont les restrictions.

M. Ripart demande s'il est possible de chiffrer le temps de trajet en primaire. Y aura-t-il des actions de formations et de sensibilisation sur le port de la ceinture de sécurité ? des contrôles sont-ils prévus ?

M. Carbone précise qu'il y a un accord avec l'association ANATEEP pour des sensibilisations sur le port de la ceinture.

Vote du règlement intérieur des transports scolaires

Pour : 7

Contre : 5

Abstention : 4

III - Règlement type départemental des écoles publiques

Monsieur le Directeur académique présente les trois documents, qui ont également été soumis lors du groupe de travail départemental aux représentants du personnel, au collège des IEN, aux directeurs ainsi qu'à la DAJ du rectorat.

Les 5 grands axes de modification :

- Suivi et continuité pédagogique
 - Intégration du Livret Scolaire Unique (LSU) et du logiciel ONDE pour la gestion des élèves.
 - Renforcement des dispositifs pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (PAP, PPRE, PPS, PIAL).
- Protection et sécurité des élèves
 - Mise en place du dispositif pHARe contre le harcèlement.
 - Affichage obligatoire de la Charte de la laïcité et encadrement des influences religieuses.
 - Interdiction et encadrement strict de l'usage du téléphone portable.
- Dialogue école-familles
 - Obligation de réunions d'information pour les parents.
 - Droit renforcé des parents à l'information scolaire.
 - Application du RGPD pour la protection des données personnelles.
- Évolution du cadre juridique
 - Autorité fonctionnelle renforcée des directeurs d'école (loi Rilhac).
 - Conformité du règlement intérieur aux textes législatifs en vigueur.
- Vie scolaire
 - Encadrement des absences non justifiées et de l'absentéisme.

Mme Grignon-Ponce demande si les conseils d'école vont devoir revoter leur règlement intérieur.

Monsieur le Directeur académique répond par l'affirmative.

Vote du règlement type départemental des écoles publiques

Vote à l'unanimité

IV – Renouvellement des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (D.D.E.N.)

Monsieur le Directeur académique présente les 3 listes suivantes :

- liste des DDEN demandant le renouvellement pour 4 ans de leur mandat ;
- liste des 6 nouvelles candidatures ;
- liste des 15 membres honoraires.

Vote des D.D.E.N.

Vote à l'unanimité

VI – Revalorisation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs 2024 (IRL)

Monsieur le Préfet informe que la proposition de revalorisation de l'IRL est à 0%.

Vote de la revalorisation de l'IRL – taux 2024

Pour : 1

Contre : 10

Abstention : 4

Questions diverses

Dans l'ordre du jour :

- Carte scolaire 1er degré :
- Nous ne comprenons pas pourquoi les effectifs ne sont pas réactualisés dans les documents transmis suite à nos différentes interventions en instance départementale ; Monsieur le Directeur académique informe que les effectifs ont bien été actualisés. Les éléments transmis par les organisations syndicales ont fait l'objet d'une vérification en lien avec l'application ONDE et les IEN de circonscription.
- Nous souhaitons ajouter une alerte pour l'école maternelle Prévert de Crépy-en-Valois (situation à suivre) qui est passée à 108 élèves très récemment et pour laquelle les conditions d'enseignement deviennent très compliquées et engendrent de la souffrance

chez les personnels.

Déjà répondu en séance.

- Réseau scolaire des écoles : pouvez-vous nous confirmer que l'école Jean Moulin de Beauvais redevient une école élémentaire ?
Monsieur le Directeur académique répond oui, comme évoqué lors du CSASD.

Questions diverses :

- Date de la réunion d'un groupe de travail départemental avec tous les partenaires (préfecture, DSDEN, ARS, MDA, représentant-es des personnels, fédérations de parents d'élèves, ...) pour aborder la thématique de l'inclusion actée lors de plusieurs CDEN précédents ;
Déjà répondu en séance.
- Nombre d'élèves en situation de handicap et notifié-es avec une aide humaine sans AESH ;
Monsieur le Directeur académique explique que les chiffres fluctuent tous les jours.
- Nombre d'AESH dans le département ;
Monsieur le Directeur académique répond qu'ils sont 1883.
- Nombre d'élèves sur liste d'attente d'un établissement spécialisé médico-social ;
Monsieur le Directeur académique indique 515 élèves environ, et le chiffre ne bouge pas.
- Avez-vous connaissance du projet d'installation d'un lycée agricole privé sur Méru dans les locaux d'un établissement privé catholique qui pourrait accentuer la concurrence entre le public et le privé sur ce secteur déjà en tension ?
Monsieur le Directeur académique répond qu'il n'a pas d'information.
- Modalités et calendrier du contrôle des établissements privés sous contrats.
Monsieur le Directeur académique informe que la mise en œuvre de ces contrôles sur l'académie est effective. Pour l'année scolaire 2024-2025, 4 ensembles scolaires seront contrôlés sur place, dont deux dans l'Oise. Un contrôle sur place a déjà été réalisé, un autre est en cours, et les deux derniers sont programmés. Dix établissements ou ensembles scolaires seront également contrôlés sur pièces, dont deux dans l'Oise. Deux contrôles sur pièces ont déjà été réalisés.
La programmation de ces contrôles sur les années à suivre est déjà faite, ce qui permettra de contrôler l'ensemble des établissements privés sous contrat d'ici à 2029. Les contrôles sur pièces peuvent éventuellement déclencher un contrôle sur place.
- Peut-on avoir une présentation des projets de construction d'écoles et d'établissements scolaires (écoles, collèges, lycées publics) dans le département ? Qu'en est-il du lycée de Chaumont-en-Vexin ?
Mme Leblanc précise qu'un projet de construction de restauration scolaire est en cours d'instruction par la Direction du Patrimoine et de la Logistique : il s'agit de la construction de la restauration scolaire du Collège Jacques Monod de COMPIEGNE (seul collège public de l'Oise sans restauration scolaire à ce jour).
- Dans le cadre du plan EDURENOV, une liste des écoles concernées a-t-elle été remontée par les services de la DSDEN ? Lors du dernier CDEN, Monsieur le Secrétaire Général a

indiqué qu'il y avait une dotation de 8,1 millions d'euros dont 6,6 millions pour les écoles et de 1.5 millions pour les collèges. Pouvez-vous nous donner des informations sur les projets en cours ?

Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture répond que le fonds verts est maintenu soit 1,15 milliard d'euros. Les projets concernant la végétalisation, climatisation ont le soutien de l'Etat.

La séance est levée à 13h00.

Le Préfet,



Jean-Marie Caillaud

Pour la Présidente du Conseil Départemental,
Le Vice-Président chargé de l'Éducation,
de la jeunesse et de la citoyenneté



Franck Pia

Déclaration liminaire • FSU Oise

CDEN 11 mars 2025



Mesdames et messieurs les membres de ce CDEN,

Comme l'an dernier cette réunion se tient dans un climat de contestation. Devant les grilles de la Préfecture des enseignant·es, des AESH, des agent·es, des élu·es, des parents ou des citoyen·es inquiet·es, manifestent pour l'avenir de l'École Publique dans notre département. Une différence peut-être, face à la fronde et au malaise de l'année dernière, Monsieur le Recteur qui avait fait un déplacement historique dans notre département, n'est pas là aujourd'hui mais on ne doute pas qu'autant de fermetures de classes seront annulées 😊.

Inquiet·es nous le sommes d'abord évidemment au sujet de ce qui nous réunit aujourd'hui. Car il ne s'agit pas seulement de discuter de la "carte scolaire". Jolie expression qui traduit des réalités qui le sont beaucoup moins qui ne permettent pas de répondre aux aspirations et nécessités auxquelles notre École doit répondre et le pourquoi l'**École Publique** existe. Car pourquoi l'École Publique existe ? Avant tout pour permettre à tous nos enfants de devenir des élèves et ensuite des citoyen·nes pleinement émancipé·es par le savoir et la culture. C'est un peu pompeux mais ce n'est pas moins nécessaire surtout dans la société dans laquelle nous vivons où les fausses informations, les rumeurs baignées de complotisme, de racisme, d'antisémitisme, de misogynie, de climato-scepticisme et j'en passe, foisonnent pour ne pas dire pullulent et polluent les écrans et les esprits. Car qu'est-ce qui est attaqué par celles et ceux qui ne veulent pas de cette émancipation collective ? Preuve en est outre-atlantique : c'est l'École, c'est la Fonction publique et ses agent·es, c'est la recherche, c'est la science.

Pour que l'École réponde à cela, il lui faut des personnels soutenu·es, bien payés, bien formés, dans un esprit d'unité de corps et non de concurrence, de division, de compétition ou de hiérarchie. **Il faut** que le travail et la qualité des agent·es soient reconnus avec un statut et sortir de la précarité AESH et AED et tous les non-titulaires. **Il faut** alléger les effectifs de toutes les classes, arrêter de faire de l'école une variable d'ajustement, penser son maillage sans contraintes et au plus près des élèves et des familles. Pour la FSU, les classes ne doivent pas dépasser 22 élèves en primaire et 18 en éducation prioritaire ; pour les collèges et lycées cela doit être maximum 20 élèves et 16 en éducation prioritaire. La mise en place de ces mandats permettra aux personnels de mieux travailler et aux élèves de mieux apprendre. Surtout quand le climat de la classe est perturbé (et le mot est

parfois très faible) par des comportements troublés et troublants (et ces mots sont parfois très faibles) en cours (**ou pas**) de reconnaissance MDPH, reconnu·es (**ou pas**) en situation de handicap sans accompagnement humain, mal orienté·es (**ou pas**) faute de place en Ulis, Itep, ESMS... Pour cela il faut évidemment des moyens et arrêter de financer la guerre (ou plutôt les guerres), les banques, les actionnaires, les écoles privées, casser les retraites, attaquer les fonctionnaires passant la rémunération en cas de congé maladie à 90% faisant ainsi payer le prix de la maladie... aux malades... ou encore de financer des grands projets inutiles et destructeurs de la planète relocaliseront pas le travail et la production comme le Canal Seine Nord Europe mais au contraire continue d'inscrire notre économie dans une logique mondialisée et capitaliste. La FSU rappelle qu'elle apporte son soutien aux mobilisations contre le CSNE, pr exemple aux écureuils qui n'étaient pas roux mais motivé·es contre ce projet antisocil et écocide. J'en passe sur toutes ces dépenses inutiles et toutes ces économies à réaliser car il s'agit bien là d'argent public.

Par contre, celle qui n'a pas besoin d'argent public c'est l'école privée. Nous ne pouvons, et encore plus avec l'actualité autour de l'école privée catholique Bétharram, que rappeler notre mandat de nationalisation de l'école privée. Nous sommes également très inquiet·es de l'annonce de la création d'un lycée agricole privé sur Méru qui fera concurrence à l'École publique et à l'enseignement agricole public de notre département.

Inquiet·es et en colère nous le sommes toujours car dans notre département, et nous perdons notre voix à le dire 2 fois par an ici même, tous les soirs des dizaines de personnes et des enfants et adolescent·es de nos écoles, collèges ou lycées dorment dehors dans des conditions déplorables, mis à l'abri le soir pour certain·es sans solutions pérennes. D'ici le 31 mars et la fin de la trêve hivernale qui ne concerne pas tout le monde puisque les demandeur·euses d'asile en son exclu·es, la situation risque de se (re)dégrader, à nouveau. En tant que syndicat, enseignant·es et éducateur·trices nous ne fermons pas les yeux sur ce qu'il se passe pour nos élèves entre 16h30 et 8h30.



Rue J.B Baillière - 60000 Beauvais

☎ 03.44.48.31.29

@ 60@se-unsa.org



Déclaration préalable de l'UNSA Education
CDEN du 11 mars 2025

Monsieur le Préfet,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN de l'Oise,

Ce CDEN de mars est toujours un moment fort de l'année scolaire, puisqu'il fige la carte scolaire du 1er degré de notre département, à la rentrée prochaine.

C'est aussi l'aboutissement d'un long processus qui remonte au vote du budget de l'État, qui fixe les moyens accordés aux différents ministères, et à celui de l'Éducation nationale en particulier, et qui induit les mesures qui s'imposent à nous au travers de la répartition des moyens entre les académies, et in fine, entre les départements.

L'UNSA-Éducation ne s'appesantira pas plus que nécessaire sur le contexte dans lequel le budget de la Nation a été adopté, si ce n'est pour souligner le climat délétère où le « vivre ensemble » a cédé la place à un corps social fracturé comme rarement, et où, corrélativement, ce sont encore une fois les plus fragiles qui feront les frais d'une politique éducative nationale qui n'est pas à la hauteur des besoins réels de l'École et des enjeux pour notre société.

Et ce n'est pas l'abandon de la suppression des 4000 postes prévus dans le projet de budget initial qui change fondamentalement la donne. Le mal est plus profond. L'École de la République est à l'image de notre société, et tel un miroir, sans concessions donc, elle apparaît bien incapable de remplir pleinement les missions qui lui sont assignées par la Nation.

Quand depuis de nombreuses années, l'UNSA-Éducation alerte sur l'École de la République qui reproduit les inégalités sociales et scolaires au lieu de les réduire en permettant au plus grand nombre de bénéficier de l'ascenseur social grâce à l'éducation et aux connaissances, ce n'est en aucun cas une posture syndicale !

Et même si le P/E (nombre d'enseignant pour 100 élèves) continue de s'améliorer malgré les suppressions de postes, il n'en demeure pas moins que les difficultés des élèves sont toujours autant présentes. Et là encore, il ne s'agit pas exclusivement de ressenti. Les résultats aux

évaluations nationales dans notre département ne semblent pas être à la hausse de façon significative... et les conditions de travail de très nombreux enseignants ne leur permettent toujours pas d'exercer sereinement et efficacement leur métier. Et in fine, ce sont bien les élèves qui en pâtissent. Et pour l'Unsa-Éducation, ceci est inacceptable.

Les élèves de 2025 ne sont pas les mêmes que ceux de 2015.

Ne pas prendre en considération une telle donnée, obère toute politique ambitieuse pour l'École, sacrifiée sur l'autel de la réduction des déficits publics.

L'UNSA-Éducation persiste à dire que les services publics en général, et l'Éducation nationale en particulier, ne doivent pas être perçus comme des charges, mais comme des investissements, au service de la Nation.

Un hôpital, un palais de justice ou une école n'ont pas vocation à être équilibrés financièrement. L'essence même du service public est de rendre service au public et cessons collectivement d'être naïf, cela a un coût financier. La seule question qui vaille est celle de savoir ce que la Nation attend de ses services publics.

Alors à quand, un vrai débat sur la place de l'École et ses missions, dans notre pays ?

- Combien de temps encore, nos dirigeants politiques vont-ils continuer de ne pas s'interroger sur le classement de la France au niveau international, alors que les élèves français sont ceux qui ont le plus d'heures de classe par an ?
- Combien de temps encore, nos dirigeants politiques vont-ils continuer d'ignorer que le nombre moyen d'élèves par classe en France est bien supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE ?
- Combien de temps encore, nos dirigeants politiques vont-ils persister à leurrer les parents et les élèves avec leur discours bien rôdé sur l'École inclusive, sans y mettre les moyens en personnels, en formation, en recrutement, indispensables pour donner corps à cette exigence indissociable du vivre-ensemble ?
- Combien de temps encore, nos dirigeants politiques vont-ils attendre avant de rouvrir le dossier de l'Éducation Prioritaire ? La carte de 2015 est bien loin et aurait déjà dû être réinterrogée depuis près de 5 ans.

Sur tous ces sujets, l'UNSA-Éducation a des propositions, nourries par notre connaissance des réalités de terrain.

Quand depuis de nombreuses années, l'UNSA-Éducation alerte également, sur le manque d'attractivité croissant des métiers de l'Éducation, ce n'est pas non plus une posture syndicale !

Et ce phénomène va désormais en s'amplifiant ces dernières années, puisque non seulement la profession d'enseignant n'attire plus, mais en plus, l'Éducation nationale voit le nombre de démissions augmenter.

Le baromètre UNSA des métiers de l'Éducation 2024 faisait état du fait que 57 % des collègues n'envisagent pas de finir leur carrière dans l'Éducation nationale. Cela traduit le malaise profond de nombre de nos collègues. Difficile de retenir les personnels qui rêvent

de partir, et d'ailleurs serait-ce raisonnable de le faire, tant nos métiers supposent une forte motivation et de trouver du sens à nos missions ?

Et ce n'est pas les mesures anti-fonctionnaires qui vont arranger le problème de l'attractivité des métiers de l'Éducation.

Quand le gouvernement fait voter que les fonctionnaires malades ne percevront que 90% de leur rémunération ; quand ce même gouvernement décide de ne pas reconduire le dispositif de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (Gipa), qui permet à chaque fonctionnaire de bénéficier d'une indemnité, si l'évolution de son traitement brut indiciaire est inférieur sur 4 ans à celle de l'indice des prix à la consommation, alors plus de doutes possibles : il faut taper au portefeuille des fonctionnaires, vous savez, ceux qui sont des privilégiés, qui sont toujours malades et qui travaillent moins que les autres !

L'UNSA-Éducation, aux côtés de l'UNSA-Fonction Publique, dénonce ce discours mensonger, dont nos politiques usent et abusent pour flatter ceux qui ne cessent de critiquer les fonctionnaires tout en dénôçant le manque de services publics et donc de fonctionnaires.

Si cela est risible intellectuellement parlant, politiquement, cela fait froid dans le dos, car c'est une manifestation supplémentaire du populisme qui contamine de plus en plus de nos concitoyens.

Venons-en pour finir au sujet principal de ce CDEN, le plus attendu, voire redouté, par de nombreuses équipes.

Cette année encore notre département doit rendre des postes, 10 au titre du recul démographique.

Ce qui a été dit précédemment dans cette déclaration liminaire est suffisamment clair sur ce que l'UNSA-Éducation pense de la gestion de l'Éducation nationale par nos dirigeants politiques. Nous nous limiterons donc à mettre en exergue notre appréciation de la carte scolaire que vous nous avez présentée en CSA-SD :

- Quelques moyens pour le remplacement mais cela ne sera pas assez pour permettre de pallier l'absence des collègues, tant pour cause de maladie que de formation professionnelle.
- Quelques moyens pour l'école inclusive mais qui ne répondront en rien à la réalité quotidienne des classes.
- 16 ouvertures et 49 fermetures !

L'UNSA-Éducation acte positivement la prise en compte de la ruralité et des difficultés qui pourraient survenir dans la répartition pédagogique à la défaveur d'une fermeture de classe. De même, qu'il est essentiel de poursuivre et de maintenir les efforts engagés en REP et en REP+.

49 fermetures ! Fermer une classe est toujours un crève-cœur car c'est une occasion manquée de travailler avec des effectifs réduits et donc de pouvoir mieux accompagner l'ensemble des élèves de la classe et cela se traduit presque toujours par le départ d'un collègue.

Même si des points sont octroyés pour aider à retrouver un poste, beaucoup verront les conditions de vie personnelle et professionnelle impactées négativement. Cela doit être pris en compte !

Dans certaines écoles comme à Guiscard, une classe en moins va amputer le temps dédié à la direction d'école ! Comment alors assurer la même charge de travail sans prendre sur son temps personnel ?

Au CSA-SD, l'UNSA Education est intervenue sur de nombreuses situations de fermetures qui méritent toutes d'être levées. La dotation allouée à notre département est insuffisante, elle rend les choix difficiles voire impossibles.

En l'état, l'UNSA Education continuera à s'opposer aux cotés des collègues, des familles et des élus qui sont mobilisés.

Il est urgent de changer de cap et de mettre en place une politique ambitieuse pour l'École de la République, pilier indispensable du vivre ensemble. Il en va de la préservation de notre démocratie. L'heure des choix forts et sans ambiguïté est arrivée. L'actualité nous y presse !

Pour l'UNSA Education, Christelle CAPLIN DAHENNE et Nathalie PUISSANT



Déclaration liminaire du Sgen-CFDT Picardie CDEN du 11 mars 2025

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN de l'Oise,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour étudier, entre autres, la répartition des moyens octroyés dans notre département.

Pour commencer, le Sgen-CFDT Picardie souhaite de la stabilité, pour l'ensemble des agents et des usagers, afin d'en finir avec les changements incessants et les dispositifs imposés depuis le Grenelle, sans concertation. En effet, la crise politique et budgétaire que traverse notre pays fragilise la qualité de vie au travail des agents. La valse des ministres de l'Éducation Nationale et de leurs réformes successives à coups de décrets, d'arrêtés, ne fait que mettre à mal les agents en dégradant leurs conditions de travail par des injonctions permanentes et les plonge dans une incertitude constante.

Prenons l'exemple de la réforme des programmes de cycle 3 : préparée à la va-vite, sans concertation avec les enseignants, elle a été soumise à consultation au mois de février. Au vu des échos, cette consultation va être catastrophique. Qu'à cela ne tienne, elle sera appliquée dès la rentrée 2026 sur les trois niveaux CM1 CM2 et 6ème en même temps. Quid des 6èmes qui se verront appliquer une réforme sans cohérence avec ce qu'il leur aura été enseigné l'année précédente? Revenons au moins à la raison en appliquant les réformes des programmes de manière progressive, sur une cohorte, comme on le faisait à une époque pas si lointaine, quand les ministres ne couraient pas après une popularité malsaine.

Concernant la préparation de la rentrée 2025/2026, même si nous pouvons nous féliciter du recul sur le projet de l'automne de supprimer 4000 postes d'enseignants, notre académie se trouve encore fortement impactée par une perte de moyens.

Nous allons perdre 29 postes dans le premier degré, 59 postes dans le 2nd degré dans l'académie. Pour le Sgen-CFDT Picardie ce n'est pas acceptable ! La baisse des effectifs devrait permettre un meilleur taux d'encadrement pour les élèves mais également la création de nombreux postes qui manquent au bon

fonctionnement de notre institution pour favoriser la réussite de tous les élèves et pour améliorer les conditions de travail des personnels !

Dans les cas qui nous importent aujourd'hui, nous voudrions mettre le focus sur des cas d'établissement qui semblent rentrer dans les priorités de notre ministre sur les territoires ruraux, et nos revendications sur la prise en compte des ISP dans ces répartitions de moyen :

- le collège de Marseille en Beauvaisis, où les prévisions basses de la DSDEN prévoient 28,6 élèves par classe en 3ème, hors ULIS, qui seront 4. 147 élèves dans 5 classes, cela donne 29,5 élèves par classe. Nous demandons l'ouverture d'une 3ème à Marseille.
- le collège de Crevecoeur-Le-Grand : l'équipe conteste les prévisions d'effectifs de 110 élèves en 4ème l'an prochain : 115 élèves sont présents en 5ème à l'heure actuelle. Et les 3 élèves d'ULIS amèneront les effectifs à 118 en 4ème : 2 classes à 30 et 2 classes à 29. Sans compter les AESH qui pourront s'asseoir dans les couloirs. Les fédérations de parents d'élèves ici présentes doivent savoir dans quelles conditions se déroulent l'inclusion au jour le jour dans les établissements scolaires.

L'inclusion ne doit pas être qu'un vœu pieux. Elle doit être organisée, et cela passe au préalable par des moyens mis pour que ces élèves d'ULIS aient toute leur place au sein des classes.

Dans le cadre des moyens dans les collèges, nous dénonçons toujours la mise en place des **groupes de niveau**, pardon de besoin, en 6ème et 5ème : ceux-ci n'ont pas démontré leur utilité, et ont profondément bouleversé toute l'organisation pédagogique. Certains établissements ne les mettront pas en place pour la rentrée, et nous appelons les équipes à prendre exemple en reprenant leur liberté pédagogique prévue dans le code de l'éducation : nous ne devons pas nous faire imposer par des ministres intérimaires des lubies électoralistes. L'intelligence collective des équipes sur l'utilisation des moyens sera bien plus utile pour aider les élèves.

Nous savons les budgets restreints qui sont alloués, mais nous espérons que ce CDEN sera l'occasion d'échanges pour améliorer les conditions des élèves dans notre département.

Nous voudrions également dénoncer les dégradations des **conditions de travail** des personnels avec des cas précis. Pour satisfaire des fédérations de parents d'élèves friands que chaque professeur soit remplacé en cas d'absence, des dérives apparaissent :

- la mise en place du **pacte** pour remplacer à tout prix fonctionne (le dispositif coûte un "pognon de dingue") : les enseignants alléchés par

l'appât du gain, prennent des remplacements, au mépris de l'intérêt pédagogique. On ne compte plus dans les établissements les enseignants spécialisés dans le remplacement, quitte à passer des DVD plusieurs heures de suite aux élèves. Quand est-ce que les parents seront regardant sur le contenu pédagogique de ce qui est proposé dans les remplacements ? Serions-nous devenus une garderie ?

- Deuxième symptôme sur le même thème : les enseignants sont aujourd'hui convoqués à des **formations le soir** en ligne. Comment fait la mère seule, avec deux enfants, après sa journée de cours, parfois loin de chez elle, pour suivre une formation en ligne, avec les repas et les devoirs à faire ? Évidemment ne parlons pas de rémunération pour ces heures supplémentaires. Qui, travaillant dans le privé ici, accepterait d'être obligé de suivre des formations le soir, non rémunérée, sans aucun choix du planning ? Nous dénonçons ces pratiques, et appelons notre administration à la raison. Nous appelons les collègues à refuser à participer à toutes ces formations, et nous défendrons tous les collègues qui seraient sanctionnés.

Notre confédération CFDT a organisé une **collecte de produits d'hygiène** pour les étudiants de l'université de Beauvais. La générosité des habitants de l'Oise a été importante, puisque plus d'une douzaine de caddies pleins ont été collectés. Malheureusement l'université de Picardie Jules Vernes nous a refusé l'accès pour distribuer ces produits gratuitement aux étudiants dans le besoin. Nous remercions le maire de Beauvais de nous avoir soutenu et de nous avoir autorisé l'utilisation de l'espace public proche de l'université pour faire cette distribution. Rappelons également que notre syndicat revendique au niveau national l'extension du repas à 1€ pour tous les étudiants de France.

Nous profitons de la présence de nos collectivités de rattachement, association des maires et des représentants du Conseil Départemental de l'Oise, pour alerter sur les dangers de l'amiante : Un rapport du ministère expose bien une problématique importante dans nombre de bâtiments. Le suivi médical des personnels exposés à l'amiante n'existe pas, faute d'une médecine du travail réduite à peau de chagrin. Un scandale est en préparation, les conséquences s'observant 10 à 40 ans après l'exposition. Une conférence de presse inter-syndicale nationale se déroulera avec les médias nationaux ce jeudi.

Nous pourrions aborder également l'adaptation du bâti scolaire aux changements climatiques : le bien-être des élèves et des personnels est un préalable à un bon fonctionnement de notre institution. Et ce n'est pas nous qui le disons, mais le gouvernement dans la présentation du plan PNACC hier :

nos bâtiments scolaires doivent s'adapter à une hausse des températures de 2°C d'ici 2030, 4° d'ici 2100.

Merci de nous avoir écouté.



Déclaration liminaire

De la FNEC FP FO

CDEN – Mardi 11 mars 2025

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Directeur Académique,
Monsieur le vice-président du conseil départemental,
Mesdames et Messieurs les membres de ce CDEN,

Une fois encore, nous ne pouvons débiter cette déclaration sans évoquer la situation internationale qui pèse sur l'ensemble des travailleurs et des peuples.

Alors que les conflits s'enlisent, la guerre en Ukraine et le massacre du peuple palestinien continuent alors que notre gouvernement poursuit ses livraisons d'armes et envisage, sous la pression du président américain qui exige des pays européens qu'ils assument seuls les coûts de la guerre, de répondre à cette pression en envisageant des hausses de dépenses militaires jusqu'à 5 % du PIB. Alors que le budget Bayrou est déjà pire que le budget Barnier, censuré, le gouvernement français prévoit donc de nouvelles coupes budgétaires dans les services publics, notamment dans l'Éducation nationale.

Les récentes déclarations du Président Macron ne laissent aucun doute : sous couvert de « nécessité » et d'« effort de guerre », il veut imposer des sacrifices supplémentaires aux travailleurs. Il prend pour exemple le Danemark, où la Première ministre envisage un départ à la retraite au-delà de 70 ans, et laisse entendre qu'il faudra prolonger encore l'âge de départ en France.

Pour Force Ouvrière, c'est un double refus. Nous refusons l'austérité imposée aux services publics et la remise en cause des droits des travailleurs au nom d'une économie de guerre. Nous revendiquons toujours l'abrogation de la réforme des retraites et nous dénonçons la politique gouvernementale qui s'attaque aux acquis sociaux et aux services essentiels comme l'éducation, la santé et la protection sociale.

Force Ouvrière rappelle son attachement historique à la paix et à la défense des droits sociaux, fidèles aux valeurs portées par son fondateur Léon Jouhaux, prix Nobel de la paix en 1951. Nous refusons que les salariés soient une fois de plus contraints à des sacrifices alors que des moyens budgétaires existent, notamment

dans la lutte contre l'évasion fiscale ou la taxation des dividendes records des grandes entreprises.

FO dénonce toute escalade guerrière et appelle à une résolution pacifique des conflits, dans le respect du droit international, avec un engagement fort des autorités françaises en ce sens.

La politique d'austérité imposée au nom d'une économie de guerre ne se limite pas aux coupes budgétaires dans l'éducation et les services publics. Elle s'inscrit dans un cadre plus large de remise en cause des droits sociaux et démocratiques, comme en témoigne la situation nationale.

Ce CDEN se tient alors que le Premier ministre Bayrou, imposé par un coup de force démocratique du président Macron, a une nouvelle fois eu recours au 49.3 pour imposer un budget rejeté par la majorité des salariés et de la population. Ce budget, loin de répondre aux attentes des personnels, acte la poursuite du gel du point d'indice et le maintien du jour de carence, tout en réduisant la rémunération des congés maladie ordinaires à 90 %. Plutôt que de reconnaître l'engagement des agents publics, le gouvernement leur impose une journée de travail gratuite, tandis qu'il persiste dans le « Choc des savoirs », contre l'avis de la majorité des enseignants et des parents d'élèves. Dans le même temps, il s'acharne à mettre en place l'Acte 2 de l'école inclusive, dont l'unique objectif est de réaliser des économies au détriment des élèves qui ont besoin d'un enseignement adapté, et poursuit sa réforme de la voie professionnelle malgré l'opposition des personnels concernés.

Ce sont encore les fonctionnaires et agents publics qui font les frais d'une politique budgétaire fondée sur 50 milliards d'économies, alors même que les ministres feignent d'entendre les revendications des organisations syndicales. Dans ces conditions, entendre le gouvernement parler d'attractivité de l'emploi public, de qualité de vie au travail et d'efficacité du service public relève d'un cynisme absolu. Car en réalité, cette politique ne fait qu'aggraver la dégradation des conditions de travail, accentuer les difficultés financières des agents et affaiblir leur système de retraite, renforçant ainsi les risques psychosociaux.

FO revendique une revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation, avec une augmentation de 10 % sans contrepartie immédiatement et un rattrapage des pertes accumulées depuis 2000, soit 31,5 %.

Dans le même esprit, le Premier ministre tente désormais d'impliquer les organisations syndicales dans un « conclave » de trois mois destiné à trouver un prétendu « accord d'équilibre » sur le financement des retraites, alors même que la Cour des comptes a confirmé que la réforme de 2023 était injuste, brutale et injustifiée. La FNEC FP-FO se félicite que notre confédération ait refusé de participer à cette mascarade, qui vise à instrumentaliser les organisations

syndicales et à les intégrer dans un processus de « délégation paritaire permanente » servant à entériner des reculs sociaux.

Nous réaffirmons notre exigence d'abrogation de la réforme Macron-Borne des retraites et du maintien de tous les régimes existants, y compris le Code des Pensions Civiles et Militaires.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour discuter des moyens attribués à l'Oise pour la rentrée de septembre 2025.

Comme le ministre Attal avait sorti l'an dernier de son chapeau l'annulation des 2 440 suppressions de postes d'enseignants sans que le PLF ne soit modifié, la ministre Borne voudrait aujourd'hui que l'on applaudisse l'annulation des 4 000 suppressions de postes d'enseignants, une annonce déjà retoquée par le Sénat et les alliés politiques de M. Bayrou et Mme Borne. Mais comme l'an dernier, cette annonce intervient après la publication des nombres de postes aux concours, qui ont été réduits et ne seront pas augmentés pour tenir compte de cette annulation.

Dans les faits, cela se traduit encore par une rentrée dégradée, avec 470 postes en moins dans le premier degré au niveau national et une nouvelle saignée dans notre académie. Pour l'Oise, cela signifie la suppression de 10 postes dans le premier degré, et 12 postes dans les collèges. Dans les lycées, aucune création de postes malgré une baisse d'effectifs qui aurait dû permettre d'améliorer les conditions d'apprentissage.

Monsieur le Directeur Académique, votre projet de carte scolaire ne répond en rien aux revendications et aux besoins exprimés par les personnels sur le terrain. Les 49 fermetures de classes prévues dans l'Oise ne permettront pas de baisser les effectifs dans les classes, ni d'améliorer les conditions d'enseignement.

Le volet de l'école inclusive est lui aussi sous-doté : 4,5 implantations d'ETP contre 3 suppressions, soit un solde positif de seulement 1,5 ETP, bien insuffisant au regard des besoins criants sur le terrain. Force est de constater que, l'école inclusive mise en place au travers de la loi Montchamps notamment qui a fêté ses 20 ans cette année, n'a, dans bien des cas, pas permis une scolarisation bénéfique pour les enfants relevant de la MDPH et a même aggravé les conditions de travail des enseignants, comme en témoignent les nombreux signalements RSST cette année et les années précédentes.

Cette situation n'est pas le fruit du hasard, mais bien le résultat d'une politique budgétaire qui privilégie les économies au détriment des besoins réels des élèves et des conditions de travail des personnels. Derrière les discours sur l'inclusion, c'est avant tout une logique comptable qui s'impose, comme l'a cyniquement rappelé Alexandre Portier, ex-ministre délégué chargé de la réussite scolaire et de l'enseignement professionnel, en novembre 2024 : « Une place en ESMS coûte 40 000 € par an tandis qu'une place en classe ordinaire ne coûte que 9 000 € par an. ». Tout est dit !

C'est certainement pour cette raison budgétaire qu'au moins 24 000 élèves, dont environ 500 dans L'Oise, qui ont une notification d'orientation dans un établissement social ou médico-social ne s'y trouvent pas, faute de place.

Aujourd'hui, répondant à l'appel à la grève de l'intersyndicale de l'Oise, de nombreux collègues sont en grève pour que leurs revendications en termes de création de postes soient prises en compte lors de ce CDEN.

Ainsi, sous prétexte d'une soi-disant baisse des effectifs, 36.5h sont retirées au collège Gaëtan Denain de Compiègne (établissement REP qui comprend un dispositif ITEP ainsi qu'une UPE2A, donc avec des problématiques particulières), alors que chaque année des élèves sont accueillis en cours d'année et font exploser les effectifs des classes. Déjà l'an dernier, avec la mise en place des groupes de niveau, deux professeurs avaient accepté d'enseigner en bivalence afin de conserver un poste à temps plein sur l'établissement, et les dédoublements seront par exemple supprimés en 3e pour l'histoire-géographie, tandis que les groupes de besoin atteindront 25 élèves par groupe.

Au collège de la Vallée du Matz à Ressons-sur-Matz, ce sont plus de trente HP de supprimées, soit plus qu'une division de moins, alors que l'effectif ne baisse que de 16 élèves.

D'autres établissements perdant une division se voient retirer plus d'heures que les 29h que cela devrait représenter :

- 34h sont supprimées au collège des Fontainettes de Saint-Aubin-en-Bray, alors que la baisse d'effectifs n'est pas avérée (il est annoncé 151 élèves de 5ème alors que 168 sont aujourd'hui scolarisés en 6ème).
- 37h sont supprimées au collège Clothaire Beaujoin de Thourotte, ce qui se traduit par la suppression de 2 postes (le BMP d'une contractuelle en histoire-géo présente depuis de nombreuses années et ayant permis au collège d'être labellisé E3D, un poste en technologie), ainsi qu'un complément de service pour un collègue en histoire-géo. Il existe un risque de CSD pour deux collègues de physique-chimie et SVT. Toute l'organisation du collège est impactée : le choc des savoirs n'étant pas financé, 18h de la marge d'autonomie sont consacrées à la création de groupes en maths et français, et toutes les disciplines sont touchées : double niveau 4e/3e pour la classe d'allemand ; perte de tous les demi-groupes en sciences (qui permettaient la réalisation d'EPI) ; disparition des cours d'anglais à destination de l'ULIS ; réduction du soutien natation pour les élèves de 5e.

La pénurie n'impacte pas que l'enseignement. Au collège de Thourotte, avec le gel des postes TEPLÉ au niveau départemental, un agent d'entretien perd son emploi et se retrouvera à compter du 14 mars dans une situation très précaire

(sans compter les 31h d'entretien de l'établissement qui ne pourront pas être effectuées).

Au collège Gabriel Havez de Creil, c'est l'option LCA qui est menacée de suppression par manque de moyens. Pourtant, les collègues défendent cet enseignement qui leur tient à cœur. Il manque 3h pour permettre aux élèves de ce collège en REP+ de continuer de suivre cet enseignement dans de bonnes conditions. Au collège de Breuil-le-Vert, pour 16 élèves de moins, 18 HP sont supprimées. Or dans cet établissement non seulement sont inclus des élèves de classe ULIS ou SEGPA, des élèves du centre RABELAIS mais depuis cette année des élèves dépendants du dispositif d'Auto régulation (le CAR). Les collègues ne comprennent pas qu'on puisse d'un côté exiger de plus en plus d'inclusion, et de l'autre augmenter le nombre d'élèves par classe en supprimant des heures.

Et la situation n'est pas meilleure dans les lycées. Bien que la question soit abordée en CSA Académique, nous rapportons les problèmes suivants :

Au Lycée Hugues Capet de Senlis : pour 100 élèves de moins, c'est donc 72 heures postes en moins, l'équivalent de 4 postes de certifiés !

La plus grosse perte des lycées de l'Oise. Conséquence : toutes les classes sont prévues à 35 !

44.5 heures sont supprimées au lycée J. Monnet de Crépy-en-Valois, alors que chaque année des élèves sont accueillis en cours d'année et font exploser les effectifs des classes. Sur le lycée, les redoublants des terminales STMG ne pourront pas redoubler sur place, les 2 classes étant déjà à 35 élèves.

D'autres lycées de notre département se retrouvent avec des effectifs qui explosent :

- Au lycée Malraux de Montataire, les terminales en série technologique atteindront 38 à 39 élèves.
- Au lycée Rostand de Chantilly, la prétendue baisse démographique permet de justifier la suppression d'une seconde et d'une terminale, alors que les équipes demandent une baisse des effectifs. En outre, la prépa seconde est maintenue, mais personne ne veut plus y enseigner.
- Au lycée Jules Uhry de Creil, la colère gronde : avec Jean Calvin de Noyon, ce sont les seuls lycées du département à gagner des élèves tout en perdant des heures. Pour 7 élèves supplémentaires prévus en 2025, 32,5 h sont supprimées. Les comptes n'y sont pas : il s'agit d'un établissement où l'IPS est parmi les plus faibles de l'académie et sur lequel on ronge le nombre d'heures. Chaque année, le ratio heures/élèves ne fait que décroître, passant en 2025 à 1,29, bien en dessous des autres lycées du bassin.

Ainsi, le nouveau mode de calcul dans l'attribution des heures choisi par les services de la DSDEN, qui consiste à retirer des heures aux établissements ayant de bons résultats pour en injecter (mais jamais de manière suffisante) dans les DGH des collèges ayant des résultats plus précaires pose question. Les établissements obtiennent de bons résultats grâce à des moyens en heures et matériels, il faut les conserver pour tous les établissements sans pénaliser l'un au bénéfice de l'autre.

Ce projet de carte scolaire provoque de la colère chez les collègues, les élus et les parents d'élèves qui se mobilisent et n'acceptent pas le budget de ce gouvernement illégitime qui s'attaque aux services publics, qui sacrifie l'hôpital et l'école. Les collègues n'acceptent pas de voir encore se dégrader leurs conditions de travail. Les parents n'acceptent pas que leurs enfants ne soient considérés que comme des chiffres. Les élus n'acceptent pas de voir fermer leurs écoles, notamment dans les ruralités qui sont déjà délaissées par les services publics.

Notre fédération sera toujours à leur côté pour demander :

- Création de tous les postes nécessaires ;
- Augmentation immédiate de 10 % du point d'indice ;
- Abandon des contre-réformes ;
- Abrogation de la réforme des retraites Macron-Borne ;
- Opposition au budget Bayrou, qui prévoit 53 milliards d'économies.

Monsieur le Préfet,

Madame la Présidente du Conseil départemental

Monsieur Vlnspecteur d'Académie

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Les raisons de la crise de l'Education Nationale sont établies, partagées et incontestables. Il suffit de lire les résultats de l'enquête « bien-être » de 2023 du gouvernement. Tous les métiers de l'Education Nationale sont jugés non satisfaisants, non valorisés et mal payés par le ministère lui-même. Et pourtant nos gouvernements successifs ne font rien, pire, laissent la situation pourrir.

C'est pourquoi le SNALC ne perdra jamais son sens des priorités.

Le sujet numéro un d'une organisation syndicale représentative responsable aujourd'hui ,c'est l'attractivité..

Et nous sommes au regret de dire que ce ne sont pas les 3 séances annuelles d'éducation à la vie affective relationnelle et à la sexualité, ni l'intelligence artificielle, ni le fumeux rythme biologique de l'enfant qui contraindrait à réduire les vacances d'été et à nous faire cuire à 35 degrés dans nos salles orientées plein sud , qui doivent être l'alpha et l'oméga de l'Education Nationale.

Le SNALC défend avant tout les salaires et les conditions de travail, et il nous semble plus important de recruter des enseignants, notamment en technologie, si l'on veut enseigner l'intelligence artificielle.

Nous attendons désespérément les mesures qui redonneraient un peu d'attractivité à nos métiers et la session 2025 du CAPES n'a rien pour rassurer puisqu'il y a 3000 inscrits de moins toutes matières confondues par rapport à l'an dernier. Le niveau de recrutement sera donc fatalement à la baisse, avec moins d'exigence pour le savoir disciplinaire, ce qui n'émeut strictement personne.

De même pour l'école inclusive, il serait temps de prendre en compte les remontées de toutes les personnes concernées, car nous sommes au regret de dire, que celle-ci est au rabais et pathogène: dès sa mise en place, le SNALC avait alerté sur tous les dangers inhérents à sa mise en place et force est de constater qu'en 2025, en faisant des économies sur le dos des enfants en situation de handicap, tout le monde souffre et le nombre de conflits entre les différents acteurs ne cesse de grimper !

Assez du temps politique et médiatique et de ministres éphémères qui ne procèdent que par annonce-choc et qui ne sont que dans l'immédiateté. Le temps éducatif procède autrement, et au SNALC nous travaillons sur le temps long et les fondamentaux.

Pour ce CDEN , comme il nous avait été précisé au CSASD, nous sommes donc dans l'attente des dernières décisions concernant le I er degré , 49 retraits et 16 implantations en suspens, et malgré la légère amélioration du E/C, ces chiffres nous inquiètent.

Pour le 2nd degré la situation n'est pas meilleure: 29 collèges perdent une ou deux divisions, 9 en gagnent une, Nous sommes particulièrement préoccupés dans les 6 collèges où la rentrée 2025 s'effectuera à plus de 28 élèves en classe de 6ème.

Bref nous espérons quelques bonnes nouvelles qui pourraient amoindrir une situation qui n'est vraiment pas enthousiasmante...

Merci de votre attention,

Jérôme CROUVISIER pour le SNALC.

Déclaration Liminaire FCPE au CDEN du 11-03-25

Monsieur le préfet de l'Oise, Monsieur le vice-président du conseil départemental, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, Madame la Directrice Adjointe, Mesdames et Messieurs les Inspecteurs

Mesdames et messieurs les élus, Mesdames et messieurs les membres de ce conseil

1/ Inclusion et Groupe de travail avec l'ARS

La FCPE constate que la réunion avec l'ARS qui devait avoir lieu en décembre et convenu lors des 4 séances précédentes du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale de l'Oise n'a toujours pas été organisée malgré les engagements fermes de la présidence du conseil.

Ce groupe de travail est essentiel pour la prise en compte de l'inclusion dans notre département.

2/ Orientation

La FCPE regrette que la consultation nationale organisée en début d'année n'ai pas bien fonctionné. Des réunions tardives et éloignées, un timing et des échéances mal définis, n'ont pas permis à de nombreuses familles de participer à cette consultation alors qu'elles sont les premières concernées par l'orientation de nos jeunes.

3/ Sécurisation de la circulation des Bus au collège Gérard de Nerval de Crépy en Valois

La FCPE souhaiterait avoir un retour sur ce dossier pris en charge par le secrétaire générale de la préfecture lors du CDEN du 17 octobre 2024.

Pour rappel, il est fait état d'une difficulté foncière empêchant les travaux de sécurisation de la circulation des bus devant l'établissement. Un retard dans les aménagements nécessaires à la mise en sécurité des élèves pourrait entraîner des incidents. Les propriétaires potentiels étant des collectivités territoriales, la préfecture devait intervenir pour trouver une solution et mettre un terme à cette situation de blocage administratif. La sécurité des élèves du collège est en jeu.

4/ Dotation Horaire globale des collèges (DHG)

Les déclarations liminaires précédentes ont fait état des difficultés rencontrées par des établissements à remplir leur mission avec les DHG qu'ils ont reçues.

La FCPE alerte sur certaines situations où l'affectation des ressources sur les groupes de moyens pourrait entraîner l'abandon de certaines options comme l'apprentissage de l'allemand.

La FCPE demande que les DHG assurent à la fois la mise en œuvre des groupes de moyens et le maintien des apprentissages dans les autres matières.

La FCPE demande également que l'amélioration du taux d'encadrement soit plus importante que celle annoncée pour la rentrée 2025 (taux moyen collèges à 24.8).



CDEN du 11 mars 2025

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental
Monsieur le Directeur Académique
Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

Comme DDEN, nous ne reviendrons pas sur la **préparation de la rentrée scolaire, les pertes de moyens dans les écoles et les collèges**, cependant, nous partageons l'émoi et les inquiétudes légitimes des enseignants, de leurs élèves, des familles, des élus.

Nous partageons les craintes des maires et des élus quant à une fragilisation de l'école publique et plus particulièrement dans la ruralité. Nous souhaiterions sortir d'une logique de carte scolaire déconnectée des réalités du terrain et fondée uniquement sur des ratios.

A l'occasion de ce CDEN, nous voulons attirer votre attention sur quelques points.

- Il y a tout juste 20 ans, **la loi pour l'égalité des droits et des chances**, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées était promulguée le 11 février 2005.

Vingt ans après l'adoption de cette loi qui a marqué un tournant décisif pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la scolarité des élèves porteurs de handicap, **les DDEN s'interrogent sur les progrès réalisés et les défis restants à relever.**

Cette loi ambitieuse visait à transformer l'école publique en un lieu d'accueil et d'apprentissage pour tous les enfants, sans distinction, en reconnaissant et en répondant à leurs besoins éducatifs spécifiques.

Cette loi reconnaît la responsabilité de l'Éducation nationale à l'égard de tous les enfants et adolescents. L'inclusion des personnes handicapées commence ainsi par l'éducation.

L'article L.111-1 du Code de l'Éducation souligne l'engagement du service public envers l'inclusion scolaire, mais quelle est la réalité sur le terrain ?

Le 11 février dernier, madame la ministre de l'Éducation Nationale reconnaissait : « Pour que l'école inclusive soit un succès pour tous, il faut y mettre les moyens (...) et que ces élèves soient bien accompagnés » ! C'est ainsi que s'exprimait Elisabeth Borne, 5^{ème} ministre de l'Éducation nationale depuis 2024.

Dans le même temps, notre fédération avait lancé une enquête **sur l'inclusivité dans l'École publique**. Cette enquête s'arrêtera **le 30 juin 2025 prochain**.

Cette enquête est consultable sur le site de la fédération dont nous vous communiquons le lien :

<https://tinyurl.com/INCLUSIVITE>

Les premiers éléments d'enquête montrent des difficultés d'accueil importantes en lien avec l'insuffisance des moyens.

Les DDEN comprennent que les enseignants aient l'impression qu'on soit allé trop loin dans l'inclusion en accueillant en milieu ordinaire des élèves relevant de dispositifs médicaux-sociaux.

Les DDEN sont tout à fait conscients des **souffrances** manifestes et manifestées par les élèves accueillis, les élèves des classes accueillant les enfants en situation de handicap, les enseignants, les familles des uns et des autres, oserait-on ajouter, conscients de formes proches de la maltraitance, alors que cette loi apportait un immense espoir pour les familles.

Nous constatons avec regret que cette loi ambitieuse de 2005 ait été mise à profit pour supprimer des établissements médicaux sociaux qui répondaient à des problématiques avérées, sans compenser par des moyens alloués à une scolarisation bienveillante pour tous.

Ces moyens alloués passent aussi par une amélioration de la rémunération et l'attractivité du métier des AESH formées et en nombre suffisant.

- A l'ordre du jour de ce CDEN est prévu le **renouvellement des DDEN** approuvé par le préfet et le DASEN.

Les documents qui vous ont été transmis montrent et comme déjà évoqué par le passé et lors du dernier CDEN, que le nombre de DDEN sur le

département de l'Oise est insuffisant pour couvrir l'ensemble des écoles et l'ensemble des conseils d'administration des collèges.

Ce nombre est manifestement insuffisant. Au niveau national, avec les 16.000 délégués en activité, nous couvrons un peu plus de la moitié des 47.000 écoles maternelles, élémentaires et primaires en France. Dans notre département, certains d'entre nous sont attachés à 5 ou 6 écoles et nous sommes loin de couvrir toutes les écoles.

Nous rappelons que les DDEN sont des bénévoles et des médiateurs, en majorité des retraités, pour la moitié environ issus de l'Education Nationale et ne disposent d'aucune subvention publique ou privée.

Notre fonction existe dans les textes au moins depuis la loi Guizot de 1833.

Nos missions actuelles sont définies par l'**article D 241-34** du Code de l'Éducation.

Nous sommes chargés d'inspecter les écoles pour tout ce qui ne concerne pas directement la pédagogie. Cela recouvre les questions de sécurité, de salubrité, d'hygiène, de bâti, les activités périscolaires, la restauration scolaire, la pause méridienne, les sanitaires.

Notre fonction a aussi évolué depuis l'époque où l'institutrice ou l'instituteur habitait à l'école : le rapport à l'école s'est considérablement modifié dans les quarante dernières années.

À partir de 1984, on a fait prévaloir dans l'opinion l'idée de libre choix et on a installé les familles dans une posture de consommateurs au regard de l'école. Le rapport est aujourd'hui de plus en plus individualisé. Les parents considèrent l'école comme un service comme un autre.

Nous qui siégeons dans les Conseils d'école, nous nous en rendons compte. Les représentants des parents viennent de moins en moins de fédérations et sont de plus en plus des structures indépendantes et isolées. Les représentants des parents élus se présentent comme père ou mère d'untel ou d'une telle. Ils sont là exclusivement pour leur enfant.

Depuis 2019, nous avons relancé des enquêtes et des rapports, portant sur l'impact de la pandémie sur les écoles, les violences à l'école, l'état des sanitaires, **la pause méridienne et la restauration scolaire**. Nous vous remettons à l'issue de ce CDEN **la version imprimée de cette dernière enquête**.

Par-delà ce CDEN, nous espérons pouvoir proposer de nouvelles candidatures de DDEN ; nous renouvelons l'espoir d'un accompagnement de tous et de votre bienveillant soutien, car faut-il le rappeler :

« les DDEN sont le regard de la société civile dans l'école » .

A ce titre, les DDEN soutiennent toutes les initiatives visant à aider **les enfants de familles migrantes** de notre département, enfants scolarisés ou non, qui sont à la rue et accueillis ou non tous les soirs dans des conditions précaires.

Enfin.

- **L'école publique** ne peut être réduite à un simple service parmi d'autres.

Elle est un pilier de l'état républicain, assurant l'égalité des chances, la mixité sociale et l'inclusion.

Ces principes s'opposent à une vision libérale où les familles choisiraient leur école selon leur moyens et leur préférence.

L'enseignement public ne relève pas de la liberté d'enseignement.

L'école publique, terreau républicain de la transmission des savoirs et de la citoyenneté, ne peut relever du consumérisme scolaire au nom de la liberté de choisir l'école.

Les DDEN restent fidèles au **Serment de Vincennes**.

C'est aujourd'hui et maintenant que l'école est l'enjeu d'un débat entre une conception républicaine de l'égalité des citoyens et une conception libérale marchande au nom de la liberté de choisir l'école.

Les établissements d'enseignement privés incarnent de par leur nature des visions purement économiques et communautaristes.

Ils souhaitent s'émanciper de la tutelle de l'état au nom de leur liberté. Il convient par la suppression de leur financement public de leur rendre cette liberté.

Nous vous remercions de votre attention.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Feuille d'émargement - Séance du 11 mars 2025

Membres	Présent	Absent	Émargement	Voix délibérative
Président Monsieur le Préfet de l'Oise	X			NON
Présidente Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Oise				NON
Vice-président Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Oise	X			NON
Vice-président Monsieur Franck PIA, vice-président du conseil départemental	X			NON
Sous préfet Monsieur Frédéric BOVET, secrétaire général de la Préfecture de l'Oise				NON

Représentants des collectivités territoriales

Maires

Membres titulaires	Présent	Absent	Émargement	Membres suppléants	Présent	Absent	Émargement	Voix délibérative
M. Jean Pierre BOSINO, Montataire				M. Gérard WEYN, Villers St Paul				oui
Mme Véronique GRIGNON-PONCE, Dompierre	X			Mme Ailette DEVAUX, Oroër				oui
M. Jean-Paul DOUET, Montagny Ste Félicité	X			non désigné à ce jour				oui
Mme Isabelle BARTHE, Cernoy	X			M. Jean-Pierre DESMOULINS, Saintines				oui

Conseillers départementaux

Membres titulaires	Présent	Absent	Émargement	Membres suppléants	Présent	Absent	Émargement	Voix délibérative
M. Maxime MINOT, canton de Clermont				Mme Sophie LEVESQUE, canton de Chaumont en Vexin				oui
Mme Nicole CORDIER, canton de Saint Just en Chaussée	X			Mme Ophélie VAN ELSUWE, canton de Clermont				oui
Mme Frédérique LEBLANC, canton de Méru	X			Mme Anne FUMERY, canton de Mouy				oui
M. Olivier PACCAUD, canton de Mouy	X			M. Denis PYPE, canton de St Just en Chaussée				oui
Mme Corinne ACHIN, canton de Noyon	X			Mme Catherine DAILLY, canton de Montataire				oui

Conseiller régional

Membre titulaire	Présent	Absent	Émargement	Membre suppléant	Présent	Absent	Émargement	Voix délibérative
Mme Chanez HERBANNE								oui

Représentants des personnels titulaires de l'Etat

Membres titulaires	Présent	Absent	Emargement	Membres suppléants	Présent	Absent	Emargement	Voix délibérative
M. Guillaume GRESSION (F.S.U.)	X			M. Grégory JEAN (F.S.U.)				oui
M. Amar EL FARISSI (F.S.U.)	X			Mme Marielle BASAGANAS (F.S.U.)				oui
M. Pierre RIPART (F.S.U.)	X			M. Frédéric CHAPITRE (F.S.U.)	X			oui
Mme Anaïs PINOCHEAU (F.S.U.)	X			M. Guillaume MOUSSIER (F.S.U.)	X			oui
Mme Lise MARECILLE (F.S.U.)				M. Guy FRIADT (F.S.U.)				oui
M. Amar MOHAMMEDI (UNSA Education)		X		Mme Nathalie PUISSANT (UNSA Education)	X			oui
Mme Christelle CAPLIN-DAHENNE (UNSA Education)	X			Mme Julie LEBRUN (UNSA Education)				oui
M. Jean-Pierre SIMOULIN (FO - FNEC FP)	X			Mme Léa BRICARD (FO - FNEC FP)				oui
M. Sébastien GAUTHIER (SGEN-CFDT)	X			Mme Emeline JOSIEN (SGEN-CFDT)	X			oui
M. Jérôme CROUVISIER (SNALC)	X			M. Thierry DUMESGES (SNALC)				oui

Représentants des usagers

parents d'élèves

Membres titulaires	Présent	Absent	Emargement	Membres suppléants	Présent	Absent	Emargement	Voix délibérative
M. Michel DENIOT (F.C.P.E.)	X			M. Alexandre MAAMAR (F.C.P.E.)				oui
Mme Virginie VERMERSCH (F.C.P.E.)	X			Mme Vima TOME (F.C.P.E.)				oui
M. Jean-François TEXIER (F.C.P.E.)				Mme Liliana GROSJEAN (F.C.P.E.)				oui
Mme Alexandra BICHON (F.C.P.E.)				Mme Cécilia GORASSO (F.C.P.E.)	X			oui
Mme Véronique PETITJEAN (P.E.E.P.)				M. Ludovic HAMELIN (PEEP)				oui
Mme Stéphanie EHEMAMI (P.E.E.P.)				Mme Karine ANSEL (PEEP)				oui
Mme Christel PILATE (P.E.E.P.)				non désigné à ce jour				oui

associations complémentaires de l'enseignement public

Membre titulaire	Présent	Absent	Émargement	Membre suppléant	Présent	Absent	Émargement	Voix délibérative
M. Thierry PATAT, ligue de l'enseignement - Fédération de l'Oise				M. Slimane BOURAYA, ligue de l'enseignement - Fédération de l'Oise				oui

personnalité qualifiée nommée par le Préfet

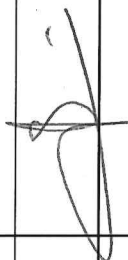
Membre titulaire	Présent	Absent	Émargement	Membre suppléant	Présent	Absent	Émargement	Voix délibérative
Mme Christine JUDEK, U.D.A.F. de l'Oise	X			Mme Emmanuelle GUILLAUME MONNERY, UDAF de l'Oise				oui

personnalité qualifiée nommée par la Présidente du conseil départemental

Membre titulaire	Présent	Absent	Émargement	Membre suppléant	Présent	Absent	Émargement	Voix délibérative
M. Eric TRIBOUT, Maire de Catheux	X			Mme Valérie CALVI, Directrice de l'école de Bonneuil Les Eaux				oui

Personnalité siégeant à titre consultatif

Membre titulaire	Présent	Absent	Émargement	Membre suppléant	Présent	Absent	Émargement	Voix délibérative
Mme Marie-France CONTANT, Union de l'Oise des D.D.E.N.	☒			Madame Yolande BERNARD, Union de l'Oise des D.D.E.N.	☒			NON

Membres de l'administration	Présent	Absent	Émargement	Voix délibérative
Mme Mélanie BATTEUX-BAILLON, Directrice académique adjointe - DSDEN Oise	☒			NON
Mme Anne-Sophie PALFRAY, Adjointe au DASEN en charge du 1er degré - DSDEN Oise	☒			NON
Mme SEIXAS Ludvine, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de l'information et de l'orientation				NON
M. Romain DELARUELLE, Secrétaire Général DSDEN Oise				NON
Mme Alice JOSSEAU, Conseillère technique pour les établissements et la vie scolaire DSDEN Oise				NON
Mme Laurence HEBRAL, Chef de division de la DESCO - DSDEN Oise	☒			NON
Mme Audrey CHAMBEAU, Cheffe de Bureau de la DESCO 2nd degré - DSDEN Oise	☒			NON
Mme Amanda JOSEPH, Chef de bureau de la DESCO 1er degré - DSDEN Oise	☒			NON
M. Yannick CARON, Chef de bureau de la Vie Solaire - DSDEN OISE	☒			NON
M. Bruno BRANDOLAN, Inspecteur EI	☒			NON
Mme Christelle GUYOT, Inspectrice EI				NON
M. Sébastien FAGNON, Directeur de l'Education et de la Jeunesse Conseil Départemental	☒			NON
M. Sébastien CARBONE, Direction des services de transport, responsable de département, Conseil Régional	☒			NON